

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 4 avril 2011, à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

M. André Garant, maire
M. Richard Garant, conseiller
Mme Francine Buisson, conseillère
M. Robert Hamel, conseiller
M. Michel Brodeur, conseiller
Mme Marlyne Muise, conseillère

Est absente :

Mme Louise Lafrenière Grenier, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire. La secrétaire-trésorière, directrice-générale est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par monsieur le maire.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Rapport financier et rapport du vérificateur pour 2010
- 3- Cas particuliers
- 4- Adoption du procès-verbal de mars 2011
- 5- Correspondance
- 6- Comptes
- 7- Assemblée publique de consultation concernant le 1^{er} projet de règlement 2011-005 modifiant le plan d'urbanisme révisé
- 8- Adoption du 2^{ième} projet de règlement 2011-005 modifiant le plan d'urbanisme révisé
- 9- Assemblée publique de consultation concernant le 1^{er} projet de règlement 2011-006 modifiant le règlement de zonage 2010-012

- 10- Adoption du 2ⁱ^{ème} projet de règlement 2011-006 modifiant le règlement de zonage 2010-012
- 11- Régularisation du dossier Lebrun/Dufresne
- 12- Dérogation mineure 2011-003 Jocelyn Bellemare
- 13- Dérogation mineure 2011-004 Fernand Potvin
- 14- Soumission pavage rue Cristelle
- 15- Abat-poussière
- 16- Offre d'emploi : Adjoint au service de l'environnement
- 17- Engagement étudiants
- 18- Modification temps de travail Coordonnateur au tourisme
- 19- Résolution Parc-Ecole
- 20- Conteneur à piles
- 21- Système de communication aqueduc
- 22- Numéro d'urgence
- 23- Congrès Association des chefs
- 24- Congrès Association des Directeurs municipaux
- 25- Compte-rendu Comité de la Famille
- 26- Photos : Fred Manseau
- 27- Recensement 2011 : Résolution du conseil municipal
Proclamation du maire
- 28- Entente André Fortin
- 29- Subvention Association des usagers du Lac du Barrage Inc.
- 30- Affaires nouvelles
- 31- Période de questions
- 32- Période de suggestions
- 33- Clôture de la séance

RÉS. 2011-04-83 ORDRE DU JOUR

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Marlyne Muise, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée

RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR 2010

Monsieur Alain Deschesnes, vérificateur externe dépose son rapport ainsi que le rapport financier pour 2010. Une copie sera postée à toutes les adresses civiques de la municipalité ainsi que sur le site internet.

CAS PARTICULIERS

Vingt-neuf personnes assistent à la séance du conseil municipal. Quelques interventions sont faites sur les sujets suivants :

- Remplissage des trous Route des Lacs et Chemin des Lacs-Longs
- Travaux côte à Potvin

RÉS. 2011-04-84 PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par madame Francine Buisson, il est résolu à l'unanimité l'adoption du procès-verbal de mars 2011 sans aucune modification.

Adoptée

CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière accuse réception de la correspondance suivante :

- Remerciement du Comité Expression Poétique St-Élie-de-Caxton pour prêt de salle pour les récitals 2011.
- Lettres de Eric Grenier, Keven Gélinas et Club Quad concernant la circulation des VTT dans les rues du village en rapport avec le règlement 2011-004. Le conseil étudie la demande.
- Demande du Comité du 29 juin pour changement d'endroit pour les activités de la Petite Fête.
- Demande de modification au zonage pour le 350, rue Saint-Louis demandé par Mario Trépanier.
- Séance de formation concernant le compostage donné par la Régie le 24 mai à Saint-Élie-de-Caxton.
- Lettre adressée à monsieur le maire concernant la subvention de 109,835.00 \$ dans le cadre du Programme à l'entretien du réseau routier local.

RÉS. 2011-04-85 CORRESPONDANCE

Sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par monsieur Robert Hamel, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le dépôt de la correspondance.

Adoptée

COMPTES

Salaires : 22,168.46 \$

Comptes :

| | | | |
|------|---|---|-------------|
| 3983 | XIT TELECOM | INTERNET | 200.00 \$ |
| 3984 | CORPORATION TOURISTIQUE ET CULTURELLE | PUBLICITÉ TOURISTIQUE | 200.00 \$ |
| 3985 | CLUB SOCIAL DES POMPIERS DE ST-ELIE | CLUB SOCIAL DES POMPIERS | 65.00 \$ |
| 3986 | GELINAS COLOMBE | REMBOURSEMENT TAXES | 36.25 \$ |
| 3987 | HEBERT-MOREAU ANNE CLAUDE | FORMATION CONGRÈS INSPECTEUR | 565.00 \$ |
| 3988 | ALARMS ALLIANCE SYSTEMES DE SECURITE | ENTRETIEN SYSTÈME D'ALARME | 246.08 \$ |
| 3989 | ASSOCIATION DES DIRECTEURS | FOURNITURES DE BUREAU | 46.75 \$ |
| 3990 | BIOLAB - DIVISION CAP-DE-LA-MADELEINE | ANALYSES D'EAU | 39.31 \$ |
| 3991 | BUROPLUS, DIVISION COMMERCIALE | FOURNITURES DE BUREAU | 290.25 \$ |
| 3992 | ANNULÉ | | |
| 3993 | CENTRE D'ENTRETIEN ET | ENTRETIEN CAMION | 520.16 \$ |
| 3994 | COOPERATIVE COLLECTE PRO | CONTRAT VIDANGES | 6 579.88 \$ |
| 3995 | JACQUES DEFOY | JETON PRÉSENCE C.C.U. | 40.00 \$ |
| 3996 | DENIS DUPLESSIS | FORMATION INFORMATIQUE | 160.00 \$ |
| 3997 | DISTRIBUTION DESCOUR S.E.N.C. | ALIMENTS | 12.50 \$ |
| 3998 | EMCO CORPORATION | ENTRETIEN ET RÉPARATION | 181.28 \$ |
| 3999 | ANNULÉ | | |
| 4000 | LES ENTREPRISES DE DISTRIBUTION | ALIMENTS | 574.18 \$ |
| 4001 | ENVIRONNEMENT M C M INC. | 3 SONDES POUR AQUEDUC LOT 2, CRÉDIT ANALYSEUR DE CHLORE | 801.47 \$ |
| 4002 | ANNULÉ | | |
| 4003 | ALIMENTATION R. AUDET | ALIMENTS | 13.71 \$ |
| 4004 | CARQUEST, PIECES D'AUTOS | ACHAT OUTILS, PIÈCES ET ACCESSOIRES | 370.90 \$ |
| 4005 | CONTROLES C.E.I. INC. | AQUEDUC LOT 2 | 1 574.38 \$ |
| 4006 | LES ENTREPRISES ALAIN BOURNIVAL ET FILS | AQUEDUC LOT 2 | 1 815.14 \$ |
| 4007 | FELIX SECURITÉ INC. | ENTRETIEN GARAGE MUNICIPAL, MAISON DU CITOYEN, MDJ, STATION POMPAGE | 279.34 \$ |

| | | | |
|------|--|---|--------------|
| 4008 | FONDS DE L'INFORMATION FONCIERE | FRAIS DE MUTATION | 36.00 \$ |
| 4009 | FOURNITURE DE BUREAU DENIS | FOURNITURES DE BUREAU | 292.20 \$ |
| 4010 | GARAND YVON | ALIMENTS PATINOIRE | 19.00 \$ |
| 4011 | GELINAS KEVEN | JETON DE PRÉSENCE C.C.U. | 40.00 \$ |
| 4012 | GRENIER YVON | JETON DE PRÉSENCE C.C.U. | 40.00 \$ |
| 4013 | GRUPE CLR | SYSTÈME DE COMMUNICATION, TÉLÉPAGE | 419.78 \$ |
| 4014 | HEBERT-MOREAU ANNE CLAUDE | FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL | 131.32 \$ |
| 4015 | IMAGING TONER TECHNOLOGIE | FOURNITURE DE BUREAU | 186.83 \$ |
| 4016 | JULIEN BELLERIVE & FILS | DÉNEIGEMENT TERRAINS MUNICIPAUX | 4 272.19 \$ |
| 4017 | LANGLOIS FRANCINE | JETON DE PRÉSENCE C.C.U. | 20.00 \$ |
| 4018 | LEO BELAND, ENTREPRENEUR ELEC. | ENTRETIEN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE | 285.66 \$ |
| 4019 | LAFRENIERE GRENIER LOUISE | FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL | 29.92 \$ |
| 4020 | MASKIMO CONSTRUCTION INC. | CONTRAT DÉNEIGEMENT CHEMINS PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN | 82 168.78 \$ |
| 4021 | LES MATERIAUX LAVERGNE | AMÉNAGEMENT PARC MUNICIPAL, ACHAT OUTILS, PIÈCES ET ACCESSOIRES | 47.14 \$ |
| 4022 | MAURICE HOULE & FILS LTEE | ENTRETIEN CAMION, ENTRETIEN TRACTEUR BALADE | 574.75 \$ |
| 4023 | MECANIQUE LOUIS BOUCHER | ENTRETIEN CAMION, ENTRETIEN TRACTEUR BALADE | 2 207.66 \$ |
| 4024 | ANNULÉ | | |
| 4025 | ANNULÉ | | |
| 4026 | MINISTRE DES FINANCES | POLICE | 69 535.00 \$ |
| 4027 | MRC DE MASKINONGE | GESTION DES BOUES, ENFOUSSEMENT DÉCHETS | 2 973.92 \$ |
| 4028 | LES PETROLES SONIC(C.F.Q.) | HUILE À CHAUFFAGE CASERNE, GARAGE DÉZIEL, GARAGE MUNICIPAL | 2 009.88 \$ |
| 4029 | PG SOLUTIONS | INTERNET GARAGE MUNICIPAL | 102.53 \$ |
| 4030 | JULIE PLANTE ENR. | PIÈCES ET ACCESSOIRES | 57.00 \$ |
| 4031 | POMPLO | PRODUITS CHIMIQUES | 667.33 \$ |
| 4032 | POSTES CANADA | PUBLICATIONS MUNICIPALES | 103.68 \$ |
| 4033 | LES PUBLICATIONS DU QUEBEC | FOURNITURES DE BUREAU | 16.63 \$ |
| 4034 | RIVARD GUY | CONTRAT VIDANGES | 109.37 \$ |
| 4035 | R.L.DISTRIBUTEUR ENR. | ARTICLES DE NETTOYAGE | 273.69 \$ |
| 4036 | SAMSON MARIO | FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL | 26.84 \$ |
| 4037 | SAMSON CLAUDE | JETON DE PRÉSENCE C.C.U. | 40.00 \$ |
| 4038 | SONITEC INC. | ENTRETIEN STATION DE POMPAGE | 1 198.55 \$ |
| 4039 | SPI SECURITE INC. | PIÈCES ET ACCESSOIRES | 85.60 \$ |
| 4040 | LES ÉDITIONS WILSON & LAFLEUR INC. | MISE À JOUR CODE MUNICIPAL | 59.33 \$ |
| 4041 | FREDERIC MANSEAU | PIÈCES ET ACCESSOIRES | 200.00 \$ |
| 4042 | ASSOCIATION DES USAGERS | SUBVENTIONS | 651.16 \$ |
| 4043 | ASSOCIATION DES DIRECTEURS | FORMATION CONGRÈS | 512.66 \$ |
| 4044 | ASSOCIATION DES CHEFS EN SECURITE INCENDIE | CONGRÈS ASSOCIATION DES CHEFS | 444.31 \$ |

| | | | |
|--------|--------------|--------------------------|---------------|
| 110324 | HYDRO-QUEBEC | ÉLECTRICITÉ AQUEDUC | 2 534.52 \$ |
| | | TOTAL CHÈQUES ET ACCÈS D | 186 984.81 \$ |
| | | GRAND TOTAL | 209 153.27 \$ |

RÉS. 2011-04-86 COMPTES

Sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par madame Marlyne Muise, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement des comptes au montant de 181,575.91 \$ selon la liste des comptes à payer. Les autres dépenses sont déjà autorisées par le biais du règlement 2006-010 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Adoptée

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
CONCERNANT LE 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT 2011-005
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME RÉVISÉ 2010-011

Une assemblée publique de consultation a eu lieu le 4 avril 2011 lors d'une séance ordinaire du conseil municipal. Cette assemblée avait pour but d'informer et de consulter les citoyens sur le 1^{er} projet de règlement 2011-005.

Vingt-neuf personnes assistent à cette assemblée. Monsieur le maire André Garant explique les modifications susceptibles d'approbation référendaires incluses au 1^{er} projet de règlement 2011-005 et les conséquences de l'adoption dudit règlement.

Les citoyens sont invités à s'exprimer sur ce projet. Aucune intervention du public.

Micheline Allard
Secrétaire-trésorière, dir. gén.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE

DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-005
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME RÉVISÉ
PORTANT LE NUMÉRO 2010-011

Article 1. Titre et numéro du règlement

Ce règlement est intitulé «Règlement modifiant plan d'urbanisme révisé 2010-011» et il porte le numéro 2011-005.

Article 2.3.3.5 L'affectation forestière

L'article 3.3.5 sera modifié de la façon suivante :

L'affectation forestière couvre plus de trois quart de la superficie du territoire municipal. Cette affectation comprend les grands ensembles forestiers situés dans la partie septentrionale du territoire de la municipalité. Elle comprend également le territoire rural situé au sud du village. Dans le milieu rural, on y retrouve plusieurs résidences ainsi que quelques commerces et services de desserte locale. Les activités d'extraction de sable et de pierre y sont aussi présentes.

Dans la section nord, la vocation de cette affectation est axée sur la mise en valeur des ressources du milieu forestier. On y pratique la sylviculture, l'acériculture, la production de la matière ligneuse, la chasse et les autres activités récréatives du milieu forestier.

Dans la partie rurale, les résidences seront autorisées en bordure des chemins existants **sauf les exceptions prévues au règlement sur les conditions d'émission des permis de construction**. Les activités d'extraction, les fermettes et certains usages de type récréatif ou artisanal pourront aussi y être autorisés. La délimitation des secteurs résidentiels plus densément occupés sera déterminée au règlement de zonage.

Article 3. Tableau 3.3.5 : Affectation forestière

Le tableau 3.3.5 sera modifié de la façon suivante :

Tableau 3.3.5 : Affectation forestière

| Usages | Notes | Restrictions particulières |
|--------------------------|----------------|--|
| Résidentiel | | <p>R¹ Les résidences doivent être localisées sur un terrain adjacent à un chemin public ou privé existant avant l'entrée en vigueur du présent règlement sauf les exceptions prévues au règlement sur les conditions d'émission des permis de construction. L'implantation ou le prolongement de réseaux d'égout ou d'aqueduc, sauf pour des fins de salubrité publique, est interdit.</p> <p>R² Ces usages sont autorisés unique-ment s'ils ont un lien direct avec la ressource forestière.</p> <p>R³ Ces usages doivent être orientés dans des secteurs reliés à un</p> |
| Moyenne et haute densité | X | |
| Faible densité | R ¹ | |
| Commercial & services | | |
| Toute catégorie | R ² | |
| Récréotouristique | R ³ | |
| Agrotouristique | O | |
| Domestique | O | |
| Industriel | | |
| Toute catégorie | X | |
| Forestier et agricole | Ø | |
| Artisanal | R ⁴ | |
| Extraction | O | |
| Agricole & forestier | | |
| Élevage | R ⁵ | |
| Culture | O | |
| Exploitation forestière | O | |
| Public & communautaire | | |
| Équipement communautaire | X | |

| | | |
|------------------|---|--|
| Utilité publique | O | <p>potentiel naturel pouvant être mis en valeur à des fins récréotouristiques.</p> <p>R⁴ Ces usages sont autorisés sur des terrains localisés en bordure des chemins publics dans le secteur rural de l'affectation forestière.</p> <p>R⁵ Seuls sont autorisés les petits élevages d'animaux de type fermette.</p> |
|------------------|---|--|

Notes :

- X : Usages interdits
- O : Usages compatibles
- R : Usages compatibles avec restrictions

Article 4.

Fait et adopté à Saint-Élie-de-Caxton, le 4 avril 2011, à la séance ordinaire du conseil municipal.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

André Garant, maire

Micheline Allard,
Sec.-très.Dir-générale

Avis de motion : 7 mars 2011
Adoption du 1^{er} projet de règlement : 7 mars 2011
Publication : 10 mars 2011
Adoption du 2^{ième} projet de règlement : 4 avril 2011
Publication : 5 avril 2011

RÉS. 2011-04-87 ADOPTION 2^{IÈME} PROJET DE RÈGLEMENT 2011-005

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Michel Brodeur, il est résolu à l'unanimité l'adoption du 2^{ième} projet de règlement 2011-005 intitulé :

« DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-005
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME RÉVISÉ PORTANT LE NUMÉRO 2010-011 »

Adoptée

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
CONCERNANT LE 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT 2011-006
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-012

Une assemblée publique de consultation a eu lieu le 4 avril 2011 lors d'une séance ordinaire du conseil municipal. Cette assemblée avait pour but d'informer et de consulter les citoyens sur le 1^{er} projet de règlement 2011-006.

Vingt-neuf personnes assistent à cette assemblée. Monsieur le maire André Garant explique les modifications susceptibles d'approbation référendaires incluses au 1^{er} projet de règlement 2011-006 et les conséquences de l'adoption dudit règlement.

Les citoyens sont invités à s'exprimer sur ce projet. Aucune intervention du public.

Micheline Allard
Secrétaire-trésorière, dir. gén.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-006
MODIFIANT LE RÈGLEMENT ZONAGE 2010-012

Article 1. Titre et numéro du règlement

Ce règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage 2010-012» et il porte le numéro 2011-006.

Article 2. Section 15 constructions et usages temporaires

La section 15 du règlement de zonage 2010-012 est modifiée à l'article 15.2 de la façon suivante :

15.2 Abri temporaire

Dans toutes les zones il est permis à partir du deuxième lundi d'octobre d'une année au 1^e mai de l'année suivante, d'installer un abri temporaire, aux conditions suivantes :

- 1^o il doit y avoir un bâtiment principal sur le même terrain;
- 2^o le revêtement de l'abri temporaire doit être fait en toile ou un autre matériel spécifiquement manufacturé à cette fin;
- 3^o le revêtement doit être fixé à une structure démontable et bien ancrée au sol;
- 4^o l'abri temporaire doit être localisé dans les cours latérales et leur prolongement dans la cour avant; il peut aussi être localisé dans l'allée de circulation menant à un garage annexé au bâtiment principal ou dans la cour arrière; seul les abris qui couvrent les portiques peuvent se trouver dans la cour avant.
- 5^o la superficie maximale des abris est de 40 mètres carrés par unité de logement;
- 6^o la hauteur maximale des abris est de 3 mètres.

L'implantation de l'abri temporaire doit respecter les distances minimales suivantes :

- 1^o 1,5 mètre de la bordure intérieure du trottoir ou de la chaîne de rue;
- 2^o 1,5 mètre de ligne avant du terrain lorsqu'il n'y a pas de trottoir ni de chaîne de rue;
- 3^o 1 mètre des lignes latérales du terrain.

Les abris temporaires doivent être démontés en dehors de la période d'autorisation.

Le présent article s'applique à tout abri temporaire, que celui-ci soit utilisé pour abriter une automobile ou d'autres objets.

Article 3. Annexe C-Grille de spécification zone : 107

La grille de spécification de la zone 107 du règlement de zonage 2010-012 est modifiée de la façon suivante :

L'usage 06 : garderie pour enfants du groupe institution classe public et communautaire est autorisée.

Voir annexe 1

Article 4. Plan de zonage 2010-012-Modification des limites de la zone 211 résidentielle rurale

La zone 211 du plan de zonage 2010-012 feuillet#1 sera modifiée de la façon présentée au plan (voir annexe 2) et décrite ci-dessous.

La zone se délimitera comme suit :

- Bornée au sud par la Route des Lacs,
- À l'Ouest par le lot 3 984 225 jusqu'au cours d'eau Bellerive (lac Ouellet)
- Au nord par le cours d'eau Bellerive (lac Ouellet)
- À l'Est par la rue Marie-Josée.

Article 5. Annexe C-Grille de spécification de la zone 211

La grille de spécification de la zone 211 est modifiée de la façon suivante :

L'usage habitation bi-familiale sous groupe A est remplacé par le sous groupe B.

Voir annexe 3

Article 6. Plan de zonage 2010-012-Création d'une nouvelle zone 242

Le plan de zonage 2010-012 feuillet #1 sera modifié par l'ajout d'une zone suite aux modifications apportées à la zone 211. La zone 242 résidentielle rurale présentée au plan (voir annexe 2) et décrite ci-dessous.

La zone 242 se délimitera comme suit :

- Bornée à l'Ouest par la limite est du lot 3 984 216
- Au nord par la limite de la municipalité
- Le sud sera borné par la route des lacs
- La limite est sera la ligne ouest du lot 3 984 293

De cette zone sera exclue la zone 211 mentionnée ci-dessus.

Ci-joint la grille de spécification de la zone 242.

Voir annexe 4

Article 7. Plan de zonage 2010-012-Modification des limites de la zone 116 résidentielle

La zone 116 du plan de zonage 2010-012 feuillet#2 sera modifiée de la façon présentée sur le plan (voir annexe 5) et décrite ci-dessous.

La zone se délimitera comme suit :

- Bornée au nord par la limite sud du lot 3 983 521
- Bornée à l'Ouest par la rivière Yamachiche
- Bornée à l'Est par les lots 3 983 539 et 3 983 546

Article 8. Plan de zonage 2010-012-Modification des limites de la zone 121 Zone de réserve

La zone 121 du plan de zonage 2010-012 feuillet#2 sera modifiée par les modifications de la zone 116-R.

La zone 121 du plan de zonage 2010-012 feuillet#2 sera modifiée par les modifications de la zone 115-CR.

La zone 121 du plan de zonage 2010-012 feuillet#2 sera modifiée de la façon présentée sur le plan (voir annexe 5) et décrite ci-dessous.

La zone se délimitera comme suit :

- La limite Nord Est sera maintenant délimitée par la rivière Yamachiche
- Les lots 3 983 443 et 3 983 447 seront entièrement inclus dans la zone.

La carte annexée au Plan d'urbanisme révisé 2010-011 intitulée périmètre d'urbanisation sera modifiée en conséquence. (Annexe 6)

Article 9. Plan de zonage 2010-012-Modification de la zone 115 Commerciale résidentielle

La zone 115 du plan de zonage 2010-012 feuillet#2 sera modifiée de la façon présentée sur le plan (annexe 5) et décrite ci-dessous.

Les lots 3 983 443 et 3 983 447 seront exclus de la zone originale.

La carte annexée au Plan d'urbanisme révisé 2010-011 intitulée périmètre d'urbanisation sera modifiée en conséquence. (Annexe 6)

Article 10. Annexe C-Grille de spécification 108

La grille de spécification 108 sera modifiée de la façon suivante :

L'usage hébergement et restauration sous groupe A et sous groupe C-01 est autorisée

Voir annexe 7

Article 11. Annexe A- terminologie

L'annexe A terminologie sera modifiée par l'ajout des définitions suivantes :

Bande riveraine : La bande riveraine est composée de trois strates : la strate herbacée, la strate arbustive et la strate arborescente.

Rive : Bande de terre qui borde les lacs et cours d'Eau et qui s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la ligne des hautes eaux. La largeur de la rive à protéger se mesure horizontalement.

La rive a un minimum de 10 mètres :

- Lorsque la pente est inférieure à 30%, ou;
- Lorsque la pente est supérieure à 30% et présente un talus de moins de 5 mètres de hauteur.

La rive a un minimum de 15 mètres :

- Lorsque la pente est continue et supérieure à 30%, ou;
- Lorsque la pente est supérieure à 30% et présente un talus de plus de 5 mètres de hauteur.

Article 12.

Fait et adopté à Saint-Élie-de-Caxton, le 4 avril 2011, à la séance ordinaire du conseil municipal.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

André Garant, maire

Micheline Allard,
Sec.-très. Dir-générale

Avis de motion : 7 mars 2011
Adoption 1^{er} projet de règlement : 7 mars 2011
Publication : 10 mars 2011
Adoption 2^{ième} projet de règlement : 4 avril 2011
Publication : 5 avril 2011

RÉS. 2011-04-88 2^{IÈME} PROJET DE RÈGLEMENT 2011-006

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité l'adoption du 2^{ième} projet de règlement 2011-006 ayant pour titre :

« DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-006
MODIFIANT LE RÈGLEMENT ZONAGE 2010-012 »

Adoptée

RÉS. 2011-04-89 DOSSIER LEBRUN/DUFRESNE
MATRICULE 4260-49-9738

CONSIDÉRANT la régularisation de la situation par les propriétaires;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par monsieur Michel Brodeur, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande le retrait de la plainte pour le dossier Lebrun/Dufresne matricule 4260-49-9738.

Adoptée

RÉS. 2011-04-90 DÉROGATION MINEURE 2011-003
JOCELYN BELLEMARE

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié en date du 14 mars 2011, selon les normes prescrites par la loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par monsieur Jocelyn Bellemare ayant pour objet de :

- Permettre l'augmentation de la superficie des bâtiments secondaires à 177 mètres carrés plutôt que 140 mètres carrés permis au règlement de zonage 2010-012.

La demande de dérogation mineure affecte principalement la zone 110 du règlement de zonage 2010-012.

Désignation de l'immeuble :

80, avenue de la Rivière
Saint-Élie-de-Caxton
Lot : 3 983 038

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

CONSIDÉRANT que le Comité Consultatif d'Urbanisme a donné un avis favorable (Rés. 2011-03-003) à la demande de monsieur Jocelyn Bellemare lors de la séance tenue le 22 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE, Sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par monsieur Robert Hamel, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal entérine la résolution 2011-03-003 du C.C.U. et accepte la dérogation mineure 2011-003 selon les conditions émises par les membres du C.C.U.

Adoptée

RÉS. 2011-04-91 DÉROGATION MINEURE 2011-004
FERNAND POTVIN

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié en date du 18 mars 2011, selon les normes prescrites par la loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par monsieur Fernand Potvin ayant pour objet de :

- Permettre la régularisation de la propriété en autorisant la remise adjacente à la maison et permettre la situation d'un cabanon construit en bande riveraine sans autorisation.

La demande de dérogation mineure affecte principalement la zone 241 du règlement de zonage 2010-012.

Désignation de l'immeuble :

184, chemin de l'Amitié
Saint-Élie-de-Caxton
Lot : P15 RG9

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

CONSIDÉRANT que le Comité Consultatif d'Urbanisme a donné un avis favorable (Rés. 2011-03-004) à la demande de monsieur Fernand Potvin lors de la séance tenue le 22 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE, Sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par monsieur Robert Hamel, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal entérine la résolution 2011-03-004 du C.C.U. et accepte la dérogation mineure 2011-004 selon les conditions émises par les membres du C.C.U.

Il est à noter que la résolution 2011-03-004 adoptée par le C.C.U. le 22 mars 2011 fait partie intégrante de cette résolution.

Adoptée

RÉS. 2011-04-92 APPEL D'OFFRES PAVAGE RUE CRISTELLE

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande des appels d'offres sur invitation pour la préparation finale et le pavage de la rue Cristelle sur une longueur de .6 KM.

La directrice générale est autorisée à faire parvenir les documents de soumissions aux entrepreneurs.

Adoptée

RÉS. 2011-04-93 ABAT-POUSSIÈRE

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par madame Francine Buisson, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat de chlorure de calcium liquide 35%. L'achat se fera chez Somavrac au coût de .303\$/litre pour 49,000 litres pour un total de 14 847.00 \$ avant taxes.

Adoptée

RÉS. 2011-04-94 AIDE AU SERVICE D'URBANISME

Sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par madame Marlyne Muise, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande des curriculum vitae pour le poste d'aide au service de l'urbanisme. Le poste sera affiché sur le site internet de la municipalité, sur le site d'emploi-Québec de même que posté à toutes les adresses civiques de la municipalité.

Adoptée

RÉS. 2011-04-95 ENGAGEMENT ÉTUDIANTS

Sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal engage les dix-sept étudiants suivants pour la période estivale :

Michaël Tremblay
Roxanne Lampron
Sarah-Kim Lemieux
Samuel Boisvert
Guillaume Frappier
Maude Morissette (B.A.T.)
Louis-Olivier Boucher (B.A.T.)
Marc-Antoine Picotte (B.A.T.)
Jessy Lavergne (B.A.T.)
Jordan Villemure (voirie)
Gabriel Garceau (fleurs)
Antoine Philibert (Maison du citoyen)
Sarah Perreault (Boutique)
Stéphanie Pellerin (Boutique)
Paméla Boucher (Église)

Isabelle Desrosiers (Musée)
Catherine Béland (Camp de jour)

Le salaire est de 9.65 \$/heure pour les étudiants dont c'est la première année de travail à la municipalité et de 10.00 \$/heure pour ceux qui ont travaillé les saisons précédentes.

Adoptée

RÉS. 2011-04-96 HORAIRE COORDONNATEUR AU TOURISME

Sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal modifie l'horaire du coordonnateur au tourisme de la façon suivante :

- Du 1^{er} juin au 10 octobre 2011 et du 1^{er} au 31 décembre 2011 l'horaire est de 35 heures/semaine.
- Pour les autres périodes, l'horaire est de 30 heures/semaine.

Adoptée

RÉS. 2011-04-97 SUBVENTION PARC-ÉCOLE

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Marlyne Muise, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accorde une subvention supplémentaire de 5,000.00 \$ à l'École Villa-de-la-Jeunesse pour l'aménagement de son parc d'amusement pour jeunes de cinq à douze ans. Cette résolution est une bonification au montant annoncé à la résolution 2011-03-73.

Adoptée

RÉS. 2011-04-98 COLLECTEUR À PILES

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par madame Francine Buisson, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat d'un collecteur à piles usagées à la disposition des citoyens.

Adoptée

RÉS. 2011-04-99 SYSTÈME DE COMMUNICATION STATION DE POMPAGE

Sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par monsieur Robert Hamel, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat et l'installation du système de communication Vlan entre les stations de pompage. Le coût d'installation incluant le logiciel est de 7 160.00 \$.

Adoptée

RÉS. 2011-04-100 NUMÉRO D'URGENCE

Sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par monsieur Robert Hamel, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Mario Samson à faire les démarches nécessaires pour l'obtention d'un numéro d'urgence à la municipalité. Le coût annuel est d'environ 2,000.00 \$ incluant deux téléphones cellulaires.

Adoptée

RÉS. 2011-04-101 CONGRÈS DES CHEFS

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par monsieur Michel Brodeur, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Mario Samson à participer au congrès de l'Association des chefs en Sécurité incendie du Québec. Le coût d'inscription est de 444.31 \$ incluant les taxes. Le congrès a lieu à Hull du 21 au 24 mai 2011. Les dépenses inhérentes à ce congrès seront payées sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée

RÉS. 2011-04-102 CONGRÈS ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX

Sur proposition de madame Marlyne Muise appuyée par madame Francine Buisson, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Micheline Allard à participer au congrès de l'Association des Directeurs municipaux du Québec. Le coût d'inscription est de 450.00 \$ plus taxes. Le congrès a lieu à Québec du 8 au 10 juin 2011. Les dépenses inhérentes à ce congrès seront payées sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée

RÉS. 2011-04-103 COMPTE-RENDU COMITÉ DE LA FAMILLE

Sur proposition de madame Marlyne Muise appuyée par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le dépôt du compte rendu du comité de la famille pour la réunion du 23 février 2011.

Adoptée

RÉS. 2011-04-104 PHOTOS DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Sur proposition de madame Marlyne Muise appuyée par madame Francine Buisson, il est résolu à l'unanimité l'achat de photos de Saint-Élie-de-Caxton. Le photographe expert est monsieur Frédéric Manseau et le coût des photos est de 200.00 \$.

Adoptée

RÉS. 2011-04-105 RECENSEMENT 2011

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par monsieur Robert Hamel, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton appuie le Recensement de 2011 et invite tous résidents à remplir leur formulaire du recensement en ligne à : www.recensement2011.gc.ca ou par la poste, d'ici le mardi 10 mai 2011, pour que la diffusion de données précises et complètes à des fins de prestation de programmes et de services dont nous bénéficions tous soit possible.

Adoptée

PROCLAMATION DU MAIRE

ATTENDU QUE Statistique Canada mènera le Recensement de la population le mardi 10 mai 2011;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton appuie le recensement parce que les données issues du recensement sont importantes pour sa collectivité et sont essentielles pour la planification des services comme les écoles, les garderies, les services de police et de lutte contre les incendies;

ATTENDU QUE la Loi sur la statistique exige que les renseignements personnels issus des questionnaires du recensement demeureront strictement confidentiels;

PAR CONSÉQUENT, je, André Garant, maire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton déclare, par la présente, la semaine du 9 au 13 mai, la semaine du recensement et prie tous les résidents de remplir et de renvoyer leur questionnaire du recensement en direct à www.recensement2011.gc.ca ou par courrier, d'ici le mardi 10 mai 2011.

ANDRÉ GARANT, maire

RÉS. 2011-04-106 ENTENTE ANDRE FORTIN

Sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par monsieur Michel Brodeur, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le règlement hors cour du litige opposant la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton et monsieur André Fortin selon les conditions énoncées.

Adoptée

RÉS. 2011-04-107 SUBVENTION ASSOCIATION DES USAGERS
DU LAC DU BARRAGE

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par monsieur Michel Brodeur, il est résolu à l'unanimité que la municipalité accorde une subvention de 651.16 \$ à l'Association des Usagers du Lac du Barrage conformément à la politique de subvention pour les organismes et les associations de lacs.

Adoptée

AFFAIRES NOUVELLES

MICHEL BRODEUR

RÉS. 2011-04-108 RÉCOMPENSE BÉNÉVOLES

Sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par monsieur Michel Brodeur, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise un montant de 975.00 \$ comme récompense aux bénévoles pour la Féerie de Noël. Le montant sera partagé entre les chauffeurs et les animateurs selon la liste établie par monsieur Michel Brodeur et monsieur Paul-André Garceau.

Adoptée

FRANCINE BUISSON

- Madame Buisson mentionne que la Ligue de Marelle a fêté son 20^{ième} Anniversaire.
- Madame Buisson mentionne que suite aux cours de danse orientale donnés à Saint-Élie-de-Caxton un spectacle aura lieu en mai au Lac aux Sables et en juin au CEGEP de Shawinigan.

RICHARD GARANT

RÉS. 2011-04-109 LUMIÈRE DE RUE

Sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par monsieur Robert Hamel, il est résolu à l'unanimité que la municipalité demande à Hydro-Québec l'installation d'une lumière de rue au sodium 100 Watts près du 3461, route des Lacs, Saint-Élie-de-Caxton, sur le poteau U5W7C.

Adoptée

- Monsieur Garant mentionne qu'il y aura une rencontre avec l'ingénieur pour faire le point à l'aqueduc Marchand & Samson.

ANDRÉ GARANT

- Monsieur le maire mentionne qu'il a été invité à faire une présentation de Saint-Élie-de-Caxton à l'ouverture du congrès de la CRE à Rouyn-Noranda le 3 mai prochain.

RÉS. 2011-04-110 FÉLICITATIONS LIGUE DE MARELLE

Sur proposition unanime du conseil municipal, il est résolu que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton adresse des félicitations bien méritées à la Ligue de Marelle et à ses

représentants, monsieur Yvon Garand, madame Francine Buisson et madame Claudette Gélinas pour leur travail assidu qui a permis à la Ligue de Marelle de fêter son 20^{ième} Anniversaire.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Vingt-neuf personnes assistent à la séance du conseil. Quelques questions sont posées sur les sujets suivants :

- Nivelage rues du Domaine Marchand
- Exploration minière
- Purges aqueduc
- Travaux de voirie Lac Long
- Bacs à recyclage

RÉS. 2011-04-111 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par monsieur Robert Hamel, il est résolu à l'unanimité la clôture de la séance à 22H00.

Adoptée

Je, André Garant, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Micheline Allard

André Garant, maire

Sec-très. Dir-générale